

# DOSSIER DE CANDIDATURE

GUINGUETTE AEROPARC

Du 1<sup>er</sup> JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2026

*Date et heure limite de réception des candidatures et offres*

*Lundi 13 avril 2026 à 17h00*

*A l'adresse suivante :*

*Mairie de Yutz*

*Hôtel de Ville*

*107 Grand'rue – 57970 YUTZ*



# DOSSIER DE CANDIDATURE

GUINGUETTE AEROPARC// DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2026

NOM : .....

PRENOM : .....

Dénomination sociale : .....

Adresse du siège social : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Tél. domicile : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....

Numéro de SIRET \* (14 chiffres) : .....

\* : champ obligatoire

Demande d'emplacement en qualité de :

- Association
- Auto-entrepreneur
- Producteur
- Commerçant
- Artisan
- Autre (préciser) :

L'exploitant souhaite ouvrir aux jours et horaires suivants :

Lundi	De	h à	h
Mardi	De	h à	h
Mercredi	De	h à	h
Jeudi	De	h à	h
Vendredi	De	h à	h
Samedi	De	h à	h
Dimanche	De	h à	h

## DOCUMENTS COMMERCIAUX – (pièces à joindre obligatoirement au dossier)

### POUR LES PROFESSIONNELS (commerçants, artisans, producteurs, auto-entrepreneurs...)

- Copie de la carte de commerçant délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie et/ou par la Chambre des métiers et de l'Artisanat  
N°....., validité jusqu'au .....
- Extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés, daté de moins de trois mois
- Copie de la carte de ressortissant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Copie de la carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours
- Déclaration de début d'activité d'auto-entrepreneur (à justifier)
- Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements
- Copie de la carte de commerçant ambulant
- Attestation de formation HACCP hygiène alimentaire
- Pour les débitants de boissons et les restaurateurs, copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce
- Permis d'exploitation pour la vente de boissons alcoolisées, le cas échéant
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public

### ASSOCIATIONS :

- Copie du PV de la dernière assemblée générale (uniquement pour les associations)

## POUR L'ENSEMBLE DES CATEGORIES

- Attestation de la police d'assurance multirisque 2026 (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)
- Dossier de candidature complété avec la plus grande précision, daté et signé et comportant toutes les pièces annexes demandées





# REGLEMENT DE LA GUINGUETTE

AEROPARC // DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026 AU 30 SEPTEMBRE 2026

---

## Horaire d'ouverture de l'Aéroparc :

L'Aéroparc est ouvert tous les jours :

- de 07h00 à 22h00 du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2026 ;
- de 07h00 à 20h00 du 16 au 30 septembre 2026.

## Lieu :

- Près de la halle en bois couverte à l'Aéroparc.

## Obligation de l'exploitant :

- L'exploitant s'engage pour la durée de la période à respecter les horaires ci-dessus :

L'horaire de fermeture de la structure a été fixé par la Commission de Sécurité à :

- 21h45 du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2026 ;
- 19h45 du 16 au 30 septembre 2026.

Aucune vente de denrée ne sera autorisée passé ce délai.

- Aucun véhicule ne pourra entrer dans l'Aéroparc.
- L'exploitant sera autorisé à vendre uniquement les produits déclarés dans ce dossier.
- Les puissances électriques demandées et installées par les services techniques devront être scrupuleusement respectées. Tout ajout de matériel électrique non prévu devra faire l'objet d'une autorisation des services municipaux.

## Mesure de sécurité :

- En cas de consommation abusive d'alcool par les visiteurs, pouvant entraîner une gêne de l'ordre public et nuire à la manifestation, l'exploitant devra avertir immédiatement un agent de la ville ou un agent de la police municipale.

**Informations communiquées par la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :**

- Le prix de tout produit doit être affiché sur un panneau ou écriteau à côté du produit. Pour les produits alimentaires, l'indication du prix au kilo ou au litre et/ou l'indication du prix de la quantité nette du lot vendu doivent apparaître.
- La composition des produits alimentaires vendus doit être portée à la connaissance du consommateur.
- Toutes les boissons devront être vendues en éco-verre. La vente de bouteilles en verre ou en cannettes est proscrite.

Liste non exhaustive de recommandations : nous vous invitons à consulter le code de la consommation. ([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

Je soussigné .....

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à respecter les consignes.

Fait, le .....

A : .....

Signature :

**Date de réception en mairie :**

DESCRIPTION DES MESURES ENVIRONNEMENTALES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE  
L'OCCUPATION ET DE L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE PETITE RESTAURATION

Merci de décrire (sur une page maximum) quelles actions vous allez mettre en place afin de répondre au critère d'engagement environnemental demandé dans le règlement de consultation (tri des déchets, gestion de l'eau, utilisation de transports doux sur site ...)

A large rectangular area containing horizontal dotted lines for writing the response.